

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-112

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13561 - Situation : Cimetière WILSON  
Division : 16 / Carré : U / Allée : 16 - Empl : 26

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,  
VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,  
VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,  
VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,  
VU la demande présentée par Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED] [REDACTED] (Eure-et-Loir) mandataire de Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED] [REDACTED] (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 11476 dans le Cimetière WILSON pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 21 avril 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 20 avril 2040 pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance n°2025/76 du 21 mai 2025.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 07 JUL. 2025

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le



L'Adjointe au Maire  
Mariam CISSÉ

Accuse de réception en préfecture  
2025-212801344-20250707-DEC2025-112-AU  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception préfecture : 08/07/2025